



Pessac le 23 décembre 2008

ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERÊTS
DES QUARTIERS ET COMITES DE
BIENFAISANCE ET FÊTES
Groupement déclaré sous le n°3240
Agréé protection de l'environnement

Siège social : Salle Le Milton
24 rue Marcade 33600 PESSAC
☒ 17 avenue André Danglade
☎ 05 56 45 55 51

www.federation-quartiers-pessac.com
Courriel : federation@federation-quartiers-pessac.com

**Madame la Présidente du
Comité de quartier de Sardine**
Maison des Associations
19 avenue Pierre Wiehn
33600 PESSAC

~~~~~

Objet : *Dispositif d'aide aux quartiers*  
Référence : Votre lettre du 25 octobre 2008  
Notre Réf. : FscqP-2008-029

~~~~~

Madame la Présidente,

Votre courrier relatif au dispositif d'aide aux quartiers a retenu notre attention et me donne l'occasion d'éclairer votre comité sur les actions de la Fédération dans ce domaine.

Le dispositif d'aide aux quartiers proprement dit mis en place par la Ville de Pessac en mars 2005 sur demande fédérale a permis de nous « doter de moyens supplémentaires » tout en respectant « le principe d'indépendance et d'autonomie des associations de quartiers ». Cependant l'allocation globale orientée vers la communication mais inchangée dans son montant depuis sa création, doit également prendre en compte les anniversaires décennaux. C'est à ce titre que votre quartier a bénéficié de **400 € en 2006** (80^{ème} anniversaire [La fédération a « sacrifié » son 70^{ème} anniversaire]) et de **250 € en 2007** (Suite 80^{ème} anniversaire à présenter sur le site) pour le film entrant dans le cadre de mémoire de quartier « Si Sardine m'était conté ». La communication classique notamment sous forme de journaux de quartiers est prise en compte sur les critères suivants:

- Emission d'une *demande* (**Pas de demande de votre comité en 2008**) : l'aide n'est pas automatique ;
- Justification par un effort ou une *progression* de cette communication (pagination, périodicité, diffusion...) : cette aide est un complément non systématique;
- *Insertion* des journaux sur le *site* internet sur les pages du quartier (**Rubrique à créer pour Sardine**) : la *publication* sur le site est le témoignage de la communication des quartiers.

Votre quartier a toutefois reçu **200 € en 2005** à ce titre.

Pour la Fédération, la communication classique « papier » indispensable mais limitée aux quartiers eux-mêmes et parfois à leurs seuls adhérents est considérablement élargie par la

communication « électronique » sur son site internet [*dont elle assure d'ailleurs seule la charge*] en parfaite complémentarité, internet permet alors une **mutualisation** de l'information. C'est pourquoi votre quartier est invité à communiquer à notre webmestre, Yves Schmidt, les fichiers numériques de vos journaux, tracts, dossiers,...passés et à venir pour insertion sur les pages dédiées à Sardine dont le contenu est totalement libre.

Un lieu, une maison de quartier est un élément essentiel à la vitalité d'un syndicat ou comité pour y établir son siège social, y faire ses réunions statutaires et y mener ses activités de défense et de « tissage de lien social ». Cette position a été constamment affirmée et confirmée pour Sardine comme pour d'autres quartiers en situation difficile dans ce domaine en notant, en particulier, le cas du quartier de La Paillère Compostelle qui n'a, aujourd'hui encore, *malheureusement et scandaleusement*, strictement RIEN depuis sa création! L'actualité pour Sardine, maintenant que la Ville a déterminé un point d'implantation de sa future maison de quartier, est d'établir le cahier des charges à partir d'un état de besoins « fonctionnels » de cette maison, l'expérience des autres quartiers a été sollicitée lors des dernières réunions de notre Conseil d'administration et le concours de la Fédération vous est également acquis dans cette opération. Au vu de ce cahier des charges un avant-projet sommaire réalisé par la Ville devrait alors être soumis à la concertation. En attendant la réalisation de cette maison de quartier, a été sollicité et obtenu, avec l'appui de son conseil d'administration, un local supplémentaire au sein de la Maison des associations permettant de faire un véritable bureau indépendant du local « matériel ».

L'équipement des maisons de quartiers avec Internet est un *moyen supplémentaire* pour améliorer sensiblement l'information, la concertation et la participation des syndicats et comités de quartiers à la démocratie locale en développant les échanges avec la Ville. Il permet également de faire de cette maison un *équipement public de proximité* au profit de la population en rapprochant les services publics - connectés avec leur base - des habitants. La communication numérique est le complément moderne des modes traditionnels d'échange d'informations sollicité par la Fédération. Il est logique que nos associations, comme personnes morales, disposent dans leurs sièges sociaux et à la charge des pouvoirs publics locaux de cet équipement, indépendamment des connexions personnelles. Bien entendu ce moyen supplémentaire implique des contenus de communication [dossiers, courriers, documents...] dont la quantité et la qualité dépendent du principal interlocuteur des associations de quartiers : la commune.

Le fonctionnement des associations de quartiers est connu des membres du bureau de la Fédération comme de leur président du fait même de leur appartenance à un syndicat ou comité et souvent de l'exercice de responsabilités en leur sein. Cela est d'autant plus vrai que les quartiers partagent fréquemment des soucis ou des préoccupations similaires. Ainsi La Paillère Compostelle sans locaux depuis sa création. Ainsi le Bourg qui partage ses activités dans quatre salles différentes dont une hors du quartier. Ainsi France Alouette pour les branchements électriques de sa fête par EDF. Ainsi le Monteil qui ne peut pas organiser son AG et surtout doit limiter ses activités faute de créneaux disponibles dans sa maison de quartier ou encore le « carambolage » des dates de manifestations municipales avec celles des fêtes traditionnelles de quartier... Les journaux de quartier reflètent souvent ces problèmes. Les réunions du conseil d'administration de la Fédération sont l'occasion de l'expression de ces difficultés et, le cas échéant, de demandes d'interventions conjointes auprès des services compétents pour trouver des solutions adaptées. Entre temps et pour des cas particuliers la saisine de la Fédération peut se faire directement par courrier, par téléphone ou par mël suffisamment en amont du problème à résoudre avec la commune. Ainsi, quand la Fédération est informée ou sollicitée préalablement, elle peut relayer les problématiques ou appuyer les demandes des quartiers notamment auprès des pouvoirs publics locaux.

En conclusion notre bureau fédéral, dans le cadre des démarches d'appui évoquées ci-dessus, se tient à votre disposition pour examiner les questions susceptibles d'avoir un traitement commun avec votre quartier.

Je vous prie d'agréer, *Madame la Présidente*, mes hommages.

Le Président,

D. LESTYNEK